

Paris, le lundi 12 décembre 2022

APF France handicap et la Chaire UNESCO Santé Sexuelle & Droits Humains signent une convention de partenariat pour favoriser l'autonomie de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

Ce partenariat concrétise l'engagement entre APF France handicap et la Chaire UNESCO Santé Sexuelle & Droits Humains pour développer des actions et des projets en lien avec le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. Dans la prolongation de cet accord, les deux organisations prévoient de travailler conjointement à des plaidoyers, des notes politiques dédiées et de continuer à développer des formations pour faire respecter pleinement les droits à la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

APF France handicap et la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits Humains partagent les mêmes ambitions : celles de permettre à toute personne en situation de handicap de pouvoir bénéficier d'une éducation complète à la sexualité et de services de santé sexuelle.

L'un des leviers fondamentaux pour y parvenir est de s'appuyer sur l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap, forgée par leur expérience de vie. C'est l'essence même de ce partenariat qui s'appuie sur les droits humains. L'une des collaborations est le diplôme inter-universitaire « Personne experte en situation de handicap » dont la philosophie est la dispense d'une partie des cours par des personnes en situation de handicap.

Les savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap sont des compétences et des connaissances à part entière qui doivent être valorisées. Madame Pascale Ribes, Présidente d'APF France handicap, Maître Ingrid Geray, Directrice du Diplôme Universitaire PESH (Personne Experte en Situation de Handicap) et le Professeur Thierry Troussier, Titulaire de la Chaire UNESCO Santé Sexuelle & Droits Humains, le soulignent à travers cette convention.

« Nous sommes honorés de signer cette convention qui concrétise un partenariat de longue date sur le diplôme inter-universitaire, qui était jusqu'à présent informel. Mais surtout, cet accord rend compte d'une volonté commune d'aller plus loin en nous engageant à le rendre visible, de façon pérenne. Nous le ferons notamment grâce à des communications ou des plaidoyers conjoints. Enfin, c'est une formidable opportunité de travailler avec la Chaire de l'UNESCO, dans la perspective de développer de nouvelles formations sur la vie intime, affective et sexuelle au vu des évolutions préconisées par le Comité consultatif national d'éthique » déclare Pascale Ribes, Présidente d'APF France handicap.



Contact presse : Sophie Lasbleis



Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr





*Pascale Ribes, Présidente
d'APF France handicap & le
Professeur Thierry Troussier, Titulaire
de la Chaire UNESCO Santé Sexuelle
& Droits Humains*

La convention définit aussi des modalités pour une collaboration fructueuse au sein du DIU :

- Mise en œuvre de la formation : pédagogique et logistique
- Contenus des modules de formation réutilisables par l'ensemble des partenaires
- Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, aux aidants et aux professionnels
- Enseignement de certains modules en binôme avec des formateurs en situation de handicap.
- Mise en place des évaluations qualitatives et quantitatives du DIU
- Engagement des partenaires à accompagner les participants au DIU s'ils souhaitent poursuivre leur cursus vers d'autres formations.

Dans l'objectif de renforcer leur partenariat, APF France handicap et la Chaire UNESCO élaboreront entre autre, de nouveaux plaidoyers politiques pour une vraie reconnaissance de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap par l'État français. L'an dernier, dans un premier plaidoyer, les deux organisations avaient déjà émis des préconisations, notamment dans le cadre de l'évolution de la législation concernant la création de services d'accompagnement sexuel faisant appel et supervisant des assistants sexuels, dûment formés.



APF France handicap est une association de personnes handicapées, qui réunit celles-ci, leurs familles et des personnes valides solidaires. Depuis 90 ans, elle est engagée dans la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes. Elle accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), partout en France

Contact presse : Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr